



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice Belantan, Maire.

Madame Christine Némot est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

### **Etaient Présents :**

Mesdames Christine Némot, Estelle Beaud, Patricia Moine, Dominique Désamy, Eliane Buyat, Marie-Aline Ryo, Céline Balme, Isabelle Courtial, Audrey Giraud.  
Messieurs Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Aimé Vuillat, Gérald Reveyrand, Jean-Marc Guillet, François Gaillard, Olivier Ramirez, Guillaume Arru-Gallart, Olivier Salmon.

Lesquels forment l'ensemble des membres en exercice :

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/03/2026**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2026,
- Décision du Maire dans le cadre de travaux,
- Délibération pour approbation du compte de gestion 2025,
- Délibération pour approbation du compte administratif 2025,
- Délibération pour le vote des taxes pour l'exercice 2026,
- Délibération pour le vote du budget primitif 2026,
- Avis du conseil municipal concernant la proposition d'acquisition foncière liaison  
Chemin des Alouettes – rond-point RD16,
  - Délibération pour adaptation partielle du règlement intérieur du périscolaire,
  - Point sur les conseils communautaires,
  - Questions diverses.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2026 :**

**Le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **2. Décision du Maire dans le cadre des travaux :**

- Pour pallier à plusieurs arrêts maladie, l'agent en charge du ménage à la salle des fêtes Relais 171 a été mis en remplacement à la garderie et au restaurant scolaire. Le ménage est effectué par la société ROM EVA avec un contrat jusqu'à fin août 2026.

## **3. Délibération pour approbation du compte de gestion 2025 :**

Madame Dominique Désamy expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du comptable public,  
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2025 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Le compte de gestion laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 1 809 568,54 € et un déficit en section d'investissement de 591 226,60 €.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025.

**Par délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2025.**

## **4. Délibération pour approbation du compte administratif 2025 :**

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique Désamy, vote le compte administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

### **Fonctionnement :**

|          |                          |
|----------|--------------------------|
| Dépenses | Prévu : 3 360 001,97 €   |
|          | Réalisé : 1 687 953,44 € |

|          |                          |
|----------|--------------------------|
| Recettes | Prévu : 3 360 001,97 €   |
|          | Réalisé : 1 862 179,42 € |

### **Investissement :**

|          |                        |
|----------|------------------------|
| Dépenses | Prévu : 2 676 905,10 € |
|          | Réalisé : 903 521,53 € |

|          |                        |
|----------|------------------------|
| Recettes | Prévu : 2 676 905,10 € |
|          | Réalisé : 625 627,60 € |

Résultat de clôture de l'exercice 2025 :

Fonctionnement : 1 809 568,54 €

Investissement : - 591 226,60 €

Résultat global : 1 218 341,94 €

**Par délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2025.**

**5. Délibération pour affectation des résultats 2025 :**

Il convient en application des dispositions budgétaires et comptables M57 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion.

Les résultats comptables de l'exercice 2025 s'établissent comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses                           | 1 687 953,44 €        |
| Recettes                           | 1 862 179,42 €        |
| Résultat de l'exercice             | 174 225,98 €          |
| Résultat de fonctionnement reporté | 1 635 342,56 €        |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>    | <b>1 809 568,54 €</b> |

**INVESTISSEMENT :**

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Dépenses                          | 903 521,53 €          |
| Recettes                          | 625 627,60 €          |
| Résultat de l'exercice            | - 277 893,93 €        |
| Résultat d'investissement reporté | - 313 332,67 €        |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>   | <b>- 591 226,60 €</b> |

**BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT :**

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Solde de clôture 2025             | - 591 226,60 €        |
| Restes à réaliser en dépenses     | - 200 300,00 €        |
| Restes à réaliser en recettes     | 200 000,00 €          |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT 2025</b> | <b>- 591 526,60 €</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2025 comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses                           | 1 687 953,44 €        |
| Recettes                           | 1 862 179,42 €        |
| Résultat de l'exercice             | 174 225,98 €          |
| Résultat de fonctionnement reporté | 1 635 342,56 €        |
| <b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>    | <b>1 809 568,54 €</b> |

**INVESTISSEMENT :**

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Dépenses                          | 903 521,53 €   |
| Recettes                          | 625 627,60 €   |
| Résultat de l'exercice            | - 277 893,93 € |
| Résultat d'investissement reporté | - 313 332,67 € |

**BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT :**

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Solde de clôture 2025             | - 591 226,60 €        |
| Restes à réaliser en dépenses     | - 200 300,00 €        |
| Restes à réaliser en recettes     | 200 000,00 €          |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT 2025</b> | <b>- 591 526,60 €</b> |

AFFECTE les résultats définitifs de l'exercice 2025 comme suit :

| Section        | Imputation | Dépenses     | Recettes       |
|----------------|------------|--------------|----------------|
| Fonctionnement | R/002      |              | 1 218 041,94 € |
| Investissement | D/001      | 591 226,60 € |                |
|                | R/1068     |              | 591 526,60 €   |

**Par délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats définitifs de l'exercice 2025 et affecte les résultats définitifs de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.**

**6. Délibération pour vote des taxes pour l'exercice 2026 :**

La commune n'a pas reçu l'état 1259 pour procéder au vote des taux des impôts locaux au titre de l'année 2026.

Cet ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

**7. Délibération pour vote du budget :**

Madame Dominique Désamy présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2026, elle donne lecture au conseil municipal des chapitres de la section de fonctionnement qui se traduisent comme suit :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :  
2 863 671,33 €

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2026, il donne lecture au conseil municipal des chapitres de la section d'investissement qui se traduisent comme suit :

Recettes et dépenses de la section d'investissement :  
2 035 750,74 €

**Par délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la proposition, VOTE le budget primitif de l'année 2026 comme indiqué ci-dessus et l'AUTORISE pour l'exercice 2026 à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5 % pour la section d'investissement.**

## **8. Avis du conseil municipal concernant la proposition d'acquisition foncière liaison Chemin des Alouettes – rond-point RD16 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le projet de liaison Chemin des Alouettes – rond-point RD16 défini lors de travaux du lotissement Les Muriers.

Monsieur Olivier Salmon présente le projet : la liaison ainsi que les deux aires de retournement aux deux extrémités du Chemin des Alouettes. Le projet porte au total sur 1 500 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur l'acquisition foncière et du montant à proposer.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que Monsieur le Maire fasse une proposition d'acquisition foncière au propriétaire de 7 000 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

## **9. Délibération pour adaptation partielle du règlement intérieur du périscolaire :**

Madame Estelle Beaud et Monsieur Olivier Ramirez informe le conseil municipal qu'il y a toujours des problèmes liés au logiciel pour la gestion du périscolaire. Un groupe de parents a eu rendez-vous avec Monsieur le Maire et Monsieur Gérald Reveyrand. Les parents sont mécontents du nouveau logiciel et font part de remarques sur certains points du règlement intérieur du périscolaire.

Il est proposé de modifier certains points :

### **1/ Article 5 : Inscriptions aux services périscolaires**

Pour la restauration scolaire et pour les temps périscolaires :

- cas particuliers :
  - l'annulation d'une inscription est possible la veille avant 22h00
  - oubli et imprévu : sous réserve que l'agent soit averti par mail à [cantine@vezeronce-curtin.com](mailto:cantine@vezeronce-curtin.com) et/ou par téléphone au 06.41.53.90.62, les enfants seront pris en charge mais avec un tarif multiplié par 2.

### **2/ Article 7 : Facturation / cas de non facturation**

#### **Tarifs applicables :**

ATTENTION : En cas de maladie, le décompte des absences ne pourra concerner que l'enfant malade et non frère et/ou sœur également.

#### **Cas de non facturation**

##### **Restauration scolaire**

Seuls les motifs suivants donneront lieu à un avoir :

- Absence de l'enseignant
- Sortie scolaire
- Absence pour raison médicale (un certificat médical sera demandé pour une absence de plus de 2 jours)

##### **Temps périscolaire**

Seuls les motifs suivants donneront lieu à un avoir :

- Absence de l'enseignant
- Absence pour raison médicale (un certificat médical sera demandé pour une absence de plus de 2 jours)

### **3/ Article 10 : Surveillance**

En cas de retard, il est impératif de prévenir le personnel communal et les retards seront facturés au prix de 5 €.

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer les tarifs de surfacturation pour les mois de février et mars 2026, sauf pour les retards des parents pour la garderie du soir qui seront facturés au prix de 5 €.

Le nouveau règlement intérieur et les tarifs périscolaires seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026.

**Par délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier le règlement intérieur et les tarifs du périscolaire.**

#### **10. Point sur les conseils communautaires :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points abordés en conseil communautaire :

- Diminution des aides de l'Etat
- Absentéisme : 4,42 % CCBD – 9,7 % nationale
- Régie des eaux : 900 000 € d'impayés
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 22 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,64 %
- Taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Achat pour le renouvellement du parc de compteurs d'eau potable pour l'année 2026
- Construction d'un bâtiment destiné à accueillir une recyclerie sur la commune de Saint-Chef
- Développement des énergies renouvelables : Contrat d'engagement portant sur le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne carrière de Morestel
- Renouvellement et l'extension d'une carrière sur la commune de Porcieu-Amblagnieu
- Contrat eau et climat 2026-2028 : Validation de la stratégie et du programme d'actions
- Service de Transport À la Demande : 47 communes – 250 arrêts
- Modification des statuts de l'office de tourisme
- 1 demande d'implantation d'une micro-crèche sur la commune de Frontonas.

#### **11. Questions diverses :**

##### **1/ Commission urbanisme :**

Monsieur André Chabert informe le conseil municipal que la commission urbanisme s'est réunie le 12 février 2026.

10 Déclarations préalables ont été déposés principalement pour des panneaux photovoltaïques.

5 Permis de construire dont 1 transfert de permis et 1 modification.

1 permis de démolir a été déposé par la commune.

##### **2/ Enquête publique pour le boisement :**

Monsieur André Chabert rappelle au conseil municipal que l'enquête publique sur le boisement se termine le mardi 3 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,  
Maurice Belantan,



La secrétaire de séance,  
Christine Némotz,

